



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 2465

### Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte mettre en œuvre pour remédier à l'inquiétante remontée du chômage dans notre pays.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'évolution du chômage au cours des derniers mois est assez favorable ; le nombre de demandeurs d'emploi est, à la fin de décembre 1988, de 2 645 820 en données brutes, en baisse de 1,2 p 100 sur un an. En données corrigées des variations saisonnières, il s'élève à 2 543 100 soit une baisse de 1,2 p 100 par rapport à décembre 1987 ; enfin le taux de chômage s'établit à 10,1 p 100 après avoir été de 10,3 p 100 à la fin décembre 1987. Cette évolution s'explique notamment par l'évolution des reprises d'emploi qui progressent de plus de 7,5 p 100 par an. Le nombre des offres d'emploi enregistrées de catégorie 1, 2 et 3 augmente quant à lui de 20,5 p 100 en un an. Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle tient à rappeler par ailleurs à l'honorable parlementaire que la lutte contre le chômage constitue la priorité de l'action du Gouvernement. Elle doit s'inscrire dans la durée car il s'agit d'adapter et non de bouleverser. Elle suppose la mobilisation des chefs d'entreprise, des salariés, de l'Etat et des collectivités locales et repose donc sur la concertation ; enfin elle ne saurait se limiter au traitement social du chômage et c'est pourquoi l'un des axes principaux du plan du 14 septembre 1988 est le renforcement des dispositifs devant favoriser la création d'emplois et d'activité. Ce plan comporte trois grands volets : une amélioration des dispositifs existants visant à reformer les stages destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, à permettre aux jeunes TUC de bénéficier d'une formation, à renover le dispositif des formations en alternance et enfin à mettre en place un programme spécifique de prévention du chômage de longue durée ; une action en faveur du développement local, de l'insertion et de la formation qui passe notamment par la stimulation de la création d'activités (création du FRILE et aménagements apportés à l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises), par le développement des dispositifs d'insertion de jeunes (extension du réseau des missions locales, programme de reclassement de 10 000 jeunes sans qualification, création des entreprises intermédiaires) et par un appui aux initiatives régionales en matière d'emploi et de formation (augmentation du nombre d'ateliers pédagogiques personnalisés, mise en place d'observatoires régionaux de l'emploi) ; un effort de modernisation des entreprises notamment dans la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi grâce à l'extension des conventions de développement de formation, la mise en œuvre du crédit d'impôt-formation, le renforcement des moyens de l'ANACT et du FACT, le développement des contrats d'études prévisionnelles. À l'ensemble de ces mesures nouvelles qui représente un effort financier de plus de 3 milliards de francs, il convient d'ajouter la mise en œuvre du crédit formation qui, dans un premier temps, permettra aux jeunes les moins qualifiés de bénéficier d'actions d'insertion professionnelle longues et adaptées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pelchat Michel](#)

**Circonscription** : - Union pour la démocratie française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 2465

**Rubrique** : Emploi

**Ministère interrogé** : travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire** : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 19 septembre 1988, page 2582